

# PROGRAMME DE FORMATION

# METTRE EN ŒUVRE DES LIGNES DE VIE TEMPORAIRES DÉBRAYABLES

Lors des opérations de travail en hauteur avec les EPI contre les chutes de hauteur, les éventuelles opérations de secours ne sont que trop rarement prises en compte. Cette formation vise à former des opérateurs qui travaillent en hauteur à mettre en œuvre des équipements de sécurisation des interventions (lignes de vies verticales et horizontales) qui intègrent nativement les opérations de secours.



**OBJECTIFS OPERATIONNELS :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Installer et utiliser une ligne de vie horizontale en corde EN1891 débrayable en sécurité

Installer et utiliser une ligne de vie verticale en corde EN1891 débrayable en sécurité

Réaliser un secours en sécurité avec un équipier qui a chuté sur ligne de vie horizontale et verticale débrayable

## PUBLIC

Travailleurs en hauteur qui utilisent les EPI contre les chutes de hauteur qui souhaitent installer des équipements qui intègrent en amont l'évacuation d'un équipier qui a chuté

## PREREQUIS

Avoir suivi une formation au port et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur

## DUREE DE LA FORMATION :

Formation en présentiel : 7 H

Sessions : nous contacter à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025

## ORGANISATION :

En intra - 4 participants

## Contact :

Caroline Girodroux-Lavigne  
06. 52. 39. 11. 76.

[secretariat.syfforha@gmail.com](mailto:secretariat.syfforha@gmail.com)

## TARIF :

690 € net de taxe / personne

## METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance entre topos théoriques et mises en situation professionnelles

Le SYFFORHA prône la méthode « **active** » qui place, au cœur du dispositif, le participant. Il devient dès lors l'acteur principal de son apprentissage.

Le SYFFORHA favorise le « **social learning** » qui constitue un apprentissage participatif basé sur la coopération et la co-construction de savoirs entre les participants pour devenir ensemble acteurs de leur formation.

## RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Documents supports de formation projetés, notices techniques, modes opératoires

## CONTENU

### 1. Général

Cadre réglementaire

Présentation des deux modes opératoires

Spécifications techniques des cordes, descendreurs et antichutes mobiles

### 2. Les lignes de vies horizontales débrayables

#### 2.1. Installation et utilisation

- Analyse des risques et dimensionnement (tirants d'airs) de la ligne de vie horizontale.
- Mise en place d'ancrages réputés fiables.
- Installation, utilisation et limites de la ligne de vie.

#### 2.2. Secours

- Analyse des risques
- Evacuation de l'équipier par débrayage du système

### 3. Les lignes de vies verticales débrayables

#### 3.1. Installation et utilisation

- Analyse des risques et dimensionnement (tirants d'airs) de la ligne de vie verticale.
- Mise en place d'ancrages réputés fiables.
- Installation, utilisation et limites de la ligne de vie.

#### 3.2. Secours

- Analyse des risques
- Evacuation de l'équipier par débrayage du système

## MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation diagnostique** : questionnaire de positionnement en amont de la formation
- Evaluation formative** : mise en situation professionnelle
- Evaluation sommative** : mise en situation professionnelle

## ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Puisqu'une des valeurs que nous prônons est l'**inclusion**, le SYFFORHA porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi, nous recommandons au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques, afin que nous puissions l'accueillir dans des conditions optimales.

Votre référent.e Handicap : Jane Baptiste PERRIN  
[perrin.jeanbaptiste@gmail.com](mailto:perrin.jeanbaptiste@gmail.com) – 06.61.56.06.21.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Après la réunion de cadrage visant à l'analyse de vos besoins et ceux des bénéficiaires, le SYFFORHA vous adressera la proposition pédagogique finale ainsi que la convention de formation qu'il conviendra de retourner signée.

Le délai d'accès entre la demande et le début de la prestation est en moyenne de 1 mois.